

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS  
SÉANCE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 16 novembre à 19h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle associative d'Esches, sous la présidence de Madame Nathalie RAVIER, Présidente.

Date de convocation : 2 novembre 2023

Conseillers en exercice : 41

Présents : 31

Votants : 34

**Présents :**

Mesdames Pascale AYNARD – Christiane TOSCANI - Mireille LUTZ – Catherine HERMAN - Nathalie RAVIER – Lydie LEDARD – Frédérique LEBLANC - Aldijia DAHMOUN – Françoise ETIENNE – Annie LEROY et Messieurs Joël VASQUEZ - Jean-Charles MOREL – Dominique TOSCANI - Emmanuel PIGEON – Denis VANHOUTTE – Hervé LE MAREC - Jean-Jacques THOMAS – Jean-Sébastien DELAVILLE – Philippe LOGEAY - Philippe FREMONT - Abdelafid MOKHTARI - Hugues DE LEON – Philippe KIESSAMESSO – Sylvain TAMBURRO – Olivier CROISIC – Christian GOUSPY – Didier BOUILLIANT - Daniel CAUCHIES – Alain LETELLIER - Eddie VANDENABEELE – Christian NEVEU

**Absents excusés :**

Mesdames Laurence DESCHEPPER et Virginie PIERREL et Messieurs Gilbert AUDNIET, Christophe DECAEN, Laurent CHEVALLIER, Dany GOURET et Mustapha CHAREF.

**Pouvoirs :**

Madame Alice CAMPAGNARO à Monsieur Dominique TOSCANI

Monsieur Georges CHAMPENOIS à Madame Lydie LEDARD

Madame Line COURVILLE à Monsieur Sylvain TAMBURRO

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier CROISIC est désigné secrétaire de séance.

**Délibération n°2023-100 – Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 21 septembre 2023**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 21 septembre 2023.

**Délibération n°2023-101 – Budget général – Décision modificative n°2**

Sur proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget général qui est équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 960 000 Euros répartis comme suit :

- 0 Euro en section de fonctionnement

- 960 000 Euros en section d'investissement

## **Délibération n°2023-102 – Reine Blanche : promesse de vente KLC**

Vu les statuts de la Communauté de communes des Sablons portant compétence de la Communauté de communes en matière d'aménagement, de gestion et de commercialisation du Parc d'Activité de la Reine Blanche,

Vu l'estimation des Domaines en date du 1<sup>er</sup>/11/2023 confirmant le prix de vente de 40 € H.T. du mètre carré,

La Présidente expose :

Dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activité de la Reine Blanche, l'entreprise KLC Groupe envisage d'implanter un bâtiment de 8 500 m<sup>2</sup> pour développer une activité de production de maisons préfabriquées en bois et d'isolant à base de paille.

L'entreprise sollicite la signature d'une promesse de vente portant sur un terrain d'environ 22 000 m<sup>2</sup> situé sur les communes de Saint-Crépin-Ibouwillers et Lormaison.

Conformément au prix fixé par délibération, le terrain sera commercialisé au prix de 40 Euros HT/m<sup>2</sup> soit un prix total de 880 000 Euros pour un terrain d'environ 22 000 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique avec la faculté de pouvoir se substituer toute personne de leur choix :

**à signer** avec la société KLC Groupe la promesse de vente portant sur un terrain d'une contenance d'environ 22 000 m<sup>2</sup> composé des parcelles Y 269 d'une surface de 20 603 m<sup>2</sup>, ZA 62 d'une surface de 1 086 m<sup>2</sup>, et d'une partie des parcelles ZA 63 d'une superficie totale de 7 519 m<sup>2</sup> et Y 270 de 51 418 m<sup>2</sup> sur les communes de Saint-Crépin-Ibouwillers et Lormaison. Conformément à l'estimation des domaines, le prix de vente est fixé à 40 Euros HT / m<sup>2</sup>, soit un prix de vente de 880 000 Euros HT pour un terrain de 22 000 m<sup>2</sup>,

**à signer** l'ensemble des actes afférents à cette promesse de vente,

**à déposer** une déclaration préalable valant division en vue de la commercialisation du terrain.

## **Délibération n°2023-103 – ZAC les Vallées – Acquisition foncière**

Vu les statuts de la Communauté de communes des Sablons portant compétence de la Communauté de communes en matière d'aménagement, de gestion et de commercialisation de la Z.A.C. « les Vallées »,

Vu le projet d'aménagement et de viabilisation d'un ensemble foncier dont les accès donnent sur les rues de Lisbonne et d'Amsterdam intégrant la parcelle ZL 13 appartenant à la SCI ECLAIR,

Vu l'estimation des Domaines en date du 9 novembre 2023,

La Présidente expose :

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC les Vallées à Amblainville, la Communauté de communes des Sablons envisage d'acquérir un terrain de 19 280 m<sup>2</sup> appartenant à la SCI ECLAIR et composée de la parcelle ZL 13.

En accord avec le propriétaire et conformément à l'estimation domaniale, l'acquisition sera réalisée au prix de 25 Euros HT / m<sup>2</sup>, soit un prix total de 482 000 Euros hors taxe.

Après réalisation des travaux de viabilisation et de création d'un accès donnant sur la rue d'Amsterdam, cette parcelle sera commercialisée par la Communauté de communes des Sablons au prix de 50 €uros HT/m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique avec la faculté de pouvoir se substituer toute personne de leur choix :

à **signer** avec le représentant de la SCI ECLAIR l'acte d'acquisition de la parcelle ZL 13 d'une superficie cadastrale de 19 820 m<sup>2</sup> au prix de 25 €uros Hors Taxe, soit un prix de 482 000 €uros Hors Taxe,

à **signer** l'ensemble des actes afférents à cette acquisition,

### **Délibération n°2023-104 – ZAC les Vallées – signature d'une convention de servitude**

Considérant que l'implantation de nouvelles entreprises au sein de la ZAC les Vallées a nécessité la création de réseaux électriques sur les parcelles aménagées par la Communauté de communes des Sablons,

Considérant qu'une convention de servitude doit être conclue avec ENEDIS pour régulariser la situation de ces réseaux sur la parcelle ZL 186,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la Présidente :

à **signer** avec ENEDIS une convention créant une servitude, au profit du réseau, pour la durée de la concession de la distribution de l'électricité et de ses renouvellements ultérieurs, sur la parcelle ZL 186 d'une contenance de 13 627 m<sup>2</sup>, au sein de la ZAC les Vallées à Amblainville(60110).

à **signer** l'ensemble des actes afférents à la constitution de la servitude.

### **Délibération n° 2023-105 – Fonds d'aide à l'investissement des communes – Attribution de financements**

Vu les dossiers présentés par les communes d'Andeville, Chavençon, La Drenne, Les Hauts Talican, Neuville-Bosc et Villeneuve les Sablons

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

**DECIDE** d'accorder les aides financières suivantes :

- 67 560,00 €uros à la commune d'Andeville pour des travaux de mise aux normes de l'isolation thermique, remplacement des menuiseries extérieures et de l'éclairage à l'école Anatole Devarenne
- 147 557,00 €uros à la commune de Chavençon pour des travaux d'enfouissement des réseaux BT, EP, RT
- 232 489,24 €uros à la commune de La Drenne pour les travaux de sécurité routière – deuxième phase – aménagement secteur Ressons l'Abbaye – rue Désiré Prévoté (RD 927)

- 262 767,00 €uros à la commune de Les Hauts Talican pour des travaux de construction d'une salle multifonction
- 166 997,60 €uros à la commune de Neuville Bosc pour les travaux de réhabilitation d'un logement de fonction en bibliothèque
- 14 990,05 €uros à la commune de Villeneuve les Sablons pour l'achat d'un nouveau véhicule communal

### **Délibération n°2023-106 – Définition de l'intérêt communautaire - voiries**

Vu le Code général des collectivités territoriales ,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Sablons et notamment la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°8-2019 définissant l'intérêt communautaire pour les voiries de Laboissière en Thelle et de Bachivillers,

Considérant que le Conseil Municipal de la commune de Laboissière en Thelle a procédé au déclassement de la voirie Laboissière en Thelle – Parfondeval,

Considérant que la voirie entre Laboissière en Thelle et Mortefontaine en Thelle n'avait pas été inscrite dans les voiries d'intérêt communautaire,

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'inscrire dans la liste des voiries d'intérêt communautaire la voirie suivante :

- voirie Laboissière en Thelle – Mortefontaine en Thelle

**DÉCIDE** de supprimer de la liste des voiries d'intérêt communautaire la voirie suivante :

- voirie Laboissière en Thelle – Parfondeval

### **Délibération n°2023-107 – Convention de financement – travaux de voirie à Laboissière en Thelle**

Considérant les travaux de voirie qui seront réalisés par la Communauté de Communes des Sablons entre Laboissière en Thelle et Crevecoeur,

Considérant que dans le cadre de ces travaux, la commune de Laboissière en Thelle souhaite réaliser des travaux rue du Blas Mont et rue de Parfondeval,

Considérant qu'il convient d'établir une convention définissant les modalités de remboursement de ces travaux par la commune de Laboissière en Thelle à la Communauté de Communes des Sablons,

Vu le projet de convention établi à cet effet,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer cette convention avec la commune de Laboissière en Thelle telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

### **Délibération n°2023-108 – Convention de financement – travaux d'assainissement pluvial à Valdampierre**

Considérant les travaux d'assainissement pluvial qui seront réalisés par la Communauté de Communes des Sablons à Valdampierre,

Considérant que dans le cadre de ces travaux, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte souhaite réaliser des travaux de gestion des eaux de ruissellement rural (déplacement d'un fossé et création d'une aire de rétention et d'infiltration des eaux).

Considérant qu'il convient d'établir une convention définissant les modalités de remboursement de ces travaux par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte à la Communauté de Communes des Sablons,

Vu le projet de convention établi à cet effet,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer cette convention avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

### **Délibération n°2023-109 – Ouverture des commerces de Méru le dimanche**

Vu l'article L3132-26 du code du travail modifié par la loi 2015-990 du 6 août 2015 et par la loi 2016-1088 du 9 août 2016,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

**APPROUVE** le principe d'une ouverture des commerces de détail le dimanche dans la limite de 12 pour l'année 2024 étant précisé que pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400M<sup>2</sup>, LORSQUE LES JOURS Fériés MENTIONNés à l'article L3133-1 DU CODE DU TRAVAIL, à l'eXCePTION DU 3°, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches autorisés dans la limite de trois.

### **Délibération n°2023-110 – Promesse de bail civil ordinaire – site Forvia**

Vu le projet de promesse de bail civil ordinaire relatif à l'installation d'ombrières photovoltaïques d'une puissance d'environ 812,7 Kwc sur le parking du site FORVIA appartenant à la Communauté de Communes des Sablons,

Considérant que ce projet d'implantation d'ombrières s'inscrit dans le cadre du PCAET de la Communauté de Communes des Sablons,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer avec les sociétés WPC (locataire du parking), Reservoir Sun et Forvia (autoconsommateur de la production d'énergie photovoltaïque) la promesse de bail civil ordinaire telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

### **Délibération n°2023-111 – Convention instituant un droit de passage – Gare de Bornel**

Vu le projet de la société HIVORY d'installer un pylône de télécommunication sur la parcelle cadastrée AC n°193 appartenant à SNCF réseau,

Considérant que cette parcelle est enclavée et qu'il est obligatoire pour y accéder de passer par la parcelle cadastrée AC n°192 appartenant à la Communauté de Communes des Sablons,

Vu le projet de convention instituant un droit de passage au profit de la société HIVORY,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer avec la société HIVORY la convention instituant un droit de passage sur la parcelle AC n°192 à Bornel telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

### **Délibération n°2022-112 – Election d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte du Département de l'Oise**

Vu la délibération n°43-2020 du 16 juillet 2020 portant election de délégués de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat Mixte du Département de l'Oise,

Considérant que Monsieur Jean-Sébastien DELAVILLE qui occupait la fonction de délégué titulaire au Syndicat Mixte du Département de l'Oise ne souhaite plus siéger au sein de ce syndicat,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de procéder à l'élection d'un délégué titulaire,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DESIGNE** au 1er tour de scrutin à l'unanimité Monsieur **OLIVIER CROISIC** en qualité de délégué titulaire

### **Délibération n°2023-113 – Election d'un délégué titulaire au SMAS**

Vu la délibération n°39-2020 du 16 juillet 2020 portant election de délégués de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons,

Considérant le décès de Monsieur Claude DEPLECHIN qui occupait la fonction de délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de procéder à l'élection d'un délégué titulaire,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DESIGNE** au 1er tour de scrutin à l'unanimité Monsieur Franck TOUYAA en qualité de délégué titulaire.

### **Délibération n°2023-114 – Election d'un délégué suppléant au SIBE**

Vu la délibération n°46-2020 du 16 juillet 2020 portant election de délégués de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches,

Considérant le décès de Monsieur Claude DEPLECHIN qui occupait la fonction de délégué suppléant au Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de procéder à l'élection d'un délégué titulaire,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DESIGNE** au 1er tour de scrutin à l'unanimité Monsieur Franck TOUYAA en qualité de délégué titulaire

### **Délibération n°2023-115 – Election d'un délégué titulaire au Syndicat intercommunal de programmation, de gestion et de réalisation du marais du Rabuais**

Vu la délibération n°47-2020 du 16 juillet 2020 portant élection de délégués de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat Intercommunal de programmation, de gestion et de réalisation du marais du Rabuais,

Considérant le décès de Monsieur Claude DEPLECHIN qui occupait la fonction de délégué titulaire au Syndicat Intercommunal de programmation, de gestion et de réalisation du marais du Rabuais

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de procéder à l'élection d'un délégué titulaire,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DESIGNE** au 1er tour de scrutin à l'unanimité Monsieur Franck TOUYAA en qualité de délégué titulaire.

### **Délibération n°2023-116 – Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat mixte Oise Très Haut Débit**

Vu la délibération n°44-2020 du 16 juillet 2020 portant élection de délégués de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

Considérant que Monsieur Léopold MEUNIER qui occupait la fonction de délégué titulaire au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ne souhaite plus siéger au sein de ce syndicat,

Considérant que Monsieur Abdeldjabar HADJAB qui occupait la fonction de délégué suppléant au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ne souhaite plus siéger au sein de ce syndicat,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DESIGNE** au 1er tour de scrutin à l'unanimité Monsieur Olivier BOURGHELLE en qualité de délégué titulaire.

**DESIGNE** au 1er tour de scrutin à l'unanimité Monsieur Didier THERIAL en qualité de délégué suppléant.

### **Délibération n°2023-117 – Vente d'un véhicule**

Sur proposition de Madame la Présidente,  
Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la vente du véhicule Peugeot 308 (numéro inventaire : 20210172) au prix de 14 000,00 €uros.

### **Délibération n°2023-118 – Frais de déplacement**

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°706-781 du 3 juillet 2006 fixant les

conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**FIXE** le remboursement des frais de repas à 20 €uros.

**FIXE** les frais d'hébergement par nuitée (y compris petit-déjeuner) à 140 €uros à Paris, 120 €uros dans les communes du Grand Paris et les communes de plus de 200 000 habitants et à 90 €uros dans les autres communes.

### **Délibération n°2023-119 – Etat des décisions prises par la Présidente du 1er septembre 2023 au 31 octobre 2023**

Vu les articles L.2122-22 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°38-2020 du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 fixant les délégations à la Présidente,

Considérant la liste des décisions prises par la Présidente du 1er septembre 2023 au 31 octobre 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

**PREND ACTE** : de la liste des décisions prises par la Présidente du 1er septembre 2023 au 31 octobre 2023.

### **Délibération n°2023-120 – Personnel – création d'un emploi**

Vu les besoins de la Communauté de Communes des Sablons,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la création d'un emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er janvier 2024.

**PRECISE** que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel dans le cas où il serait impossible de recruter un agent titulaire ou stagiaire, conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 est composé des 21 délibérations suivantes :

- **Délibération n°2023-100** – Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 21 septembre 2023
- **Délibération n°2023-101** – Budget général – Décision modificative n°2
- **Délibération n°2023-102** – Reine Blanche : promesse de vente KLC
- **Délibération n°2023-103** – ZAC les Vallées – Acquisition foncière
- **Délibération n°2023=104** – ZAC les Vallées – signature d'une convention de servitude



- **Délibération n° 2023=105** – Fonds d'aide à l'investissement des communes – Attribution de financements
- **Délibération n°2023-106** – Définition de l'intérêt communautaire - voiries
- **Délibération n°2023-107** – Convention de financement – travaux de voirie à Laboissière en Thelle
- **Délibération n°2023-108** – Convention de financement – travaux d'assainissement pluvial à Valdampierre
- **Délibération n°2023-109** – Ouverture des commerces de Méru le dimanche
- **Délibération n°2023-110**– Promesse de bail civil ordinaire – site Forvia
- **Délibération n°2023-111** – Convention instituant un droit de passage – Gare de Bornel
- **Délibération n°2023-112** – Election d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte du Département de l'Oise
- **Délibération n°2023-113** – Election d'un délégué titulaire au SMAS
- **Délibération n°2023-114** – Election d'un délégué suppléant au SIBE
- **Délibération n°2023-115** – Election d'un délégué titulaire au Syndicat intercommunal de programmation, de gestion et de réalisation du marais du Rabuais
- **Délibération n°2023-116** – Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat mixte Oise Très Haut Débit
- **Délibération n°2023-117** – Vente d'un véhicule
- **Délibération n°2023-118** – Frais de déplacement
- **Délibération n°2023-119** – Etat des décisions prises par la Présidente du 1er septembre 2023 au 31 octobre 2023
- **Délibération n°2023-120** – Personnel – création d'un emploi